

■

Pôle de compétitivité, A la recherche de l'effet cluster : le regroupement géographique du tiercé gagnant ne fait pas tout.

Le nouvel économiste n°1508 du 14-02-2010 par Abdelillah Hamdouch

L'effet cluster consiste au regroupement de la chaîne économique d'un secteur industriel par le biais de la collaboration entre le triptyque entreprises-laboratoires-universités. Cette recette miracle de la croissance pour les pouvoirs publics a vu le jour en Californie dans les années 1950 avec la Silicon Valley. De grands groupes y ont été créés tels qu'Intel et Hewlett Packard, aujourd'hui elle regroupe 11 500 entreprises high-tech comptabilisant un chiffre d'affaires de 99 milliards de dollars.

Ces pôles permettent la mutualisation des compétences et du matériel, les économies d'échelles, les mobilisations bancaires et la capacité à l'exportation. Dans les pays développés ils aident notamment à la préservation du tissu industriel, menacé par la mondialisation, en misant sur la valeur ajoutée.

On compte 71 pôles labellisés en France dans divers secteurs tels que les nanotechnologies et le nucléaire. Il existe 3 types de pôles en France, les pôles « mondiaux » et les pôles à « vocation mondiale » correspondant à des associations préexistantes et les pôles nationaux que les pouvoirs publics ont souhaité créer et développer. Il y'a 7 pôles mondiaux tel que l'Aerospace Valley à Toulouse dont l'acteur dominant est Airbus.

L'Etat français a débloqué 1,5 milliards d'euros pour la création de ces 71 pôles le but étant d'impulser les projets d'innovation, ce qui diffère de la Silicon Valley où les réseaux se sont créés naturellement. En France ces pôles ont permis d'intensifier les rencontres et de favoriser l'échange d'informations là où les collaborations étaient souvent limitées aux grandes entreprises.

Malgré les moyens financiers mis en œuvre, 13 pôles ont été pointés du doigt par un audit réalisé en 2008 pour leur incapacité à lancer des projets innovants pouvant résulter à des produits leaders sur le marché international. Sur 719 projets subventionnés en cours, 2 ont abouti, l'un consiste à une assistance 24h/24 pour les patients en zone rurale par le biais des satellites et l'autre est un nouveau système d'injection de vaccin. On s'interroge sur la capacité des pôles à survivre sans les financements de l'Etat, certains disent qu'il faut laisser le temps d'autres estiment que les 2/3 des pôles n'ont pas d'avenir.

Cette recette miracle peut aussi échouer, les pôles biotechnologiques en Lombardie, en Malaisie et au Japon en sont la preuve. Malgré la totalité des ingrédients (laboratoires, entreprises, universités, infrastructures et cabinet de conseil en innovation) il faut croire que le mélange ne prend pas systématiquement. Les relations entre les différents acteurs nécessitent non seulement de la proximité mais aussi du temps. Les problèmes de confidentialité et les conflits d'intérêt viennent compliquer la tâche. La collaboration varie notamment selon les secteurs, dans l'automobile par exemple on collabore avec les sous-traitants ce qui n'est pas le cas de l'agro-alimentaire.

La taille des pôles est aussi un facteur de stimulation, il est difficile d'obtenir des retombées technologiques sans capital humain. L'Etat français quant à lui a labellisé des pôles de petite taille dans une logique d'aménagement du territoire. Les porteurs de projets choisissent leurs pôles en fonction de la rapidité de mise en œuvre, en Inde par exemple il faut seulement 3 mois pour rassembler 3000 ingénieurs dans un centre de recherche-développement contre 3 ans en France.

En conclusion la démarche française consiste à encourager les démarches collaboratives pour dépasser les obstacles nationaux : augmenter la part de l'investissement privé dans la recherche-développement,

rapprocher la recherche publique de l'industrie, et donner plus de place aux PME dans les processus décisionnels.

Ainsi la recette française des pôles a été modelée en fonction des maux hexagonaux, mais ne constitue pas un remède suffisant.